



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Association : La Ciotat Longe Côte LC2

Adresse : Résidence E Pure 124 avenue Jean Boiteux La Ciotat 13600

Tél. : 06 07 62 39 83

Le 21 octobre 2022 à La Ciotat, Les membres de l'association La Ciotat Longe Côte se sont réunis à la maison des Associations place Evariste Gras à La Ciotat en assemblée générale ordinaire sur convocation du président et de la secrétaire générale.

Il a été établi une feuille d'émargement, signées par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée était présidée par Monsieur Gisclon Yvon, Président de l'association. Il était assisté d'une secrétaire de séance, Madame Burgos Marie-Rose Secrétaire Générale de l'association, et du Trésorier Leombruni Vital .

Le nombre de membres à jour de leurs cotisations à ce jour est de 92. Les fiches de présence Comptabilisent 68 membres présents ou représentés. Le quorum étant atteint l'assemblée a pu valablement délibérer conformément à l'article 7 des statuts.

Début de séance 18h10

L'ordre du jour a été rappelé par le président :

- Approbation des statuts
- Approbation du règlement intérieur
- Approbation du budget prévisionnel
- Approbation du bureau
- Approbation du conseil d'administration

Les différents documents étaient mis à disposition de l'assemblée sur la table et ils sont toujours consultables par l'ensemble des membres sur le site web de l'association « laciostatlongecote.fr »

Le président de séance a présenté le bureau composé de :

- **Monsieur Yvon Gisclon Président**
- **Monsieur Vital Leombruni Trésorier**
- **Madame Marie-Rose Burgos Secrétaire Générale**

En outre il spécifie qu'il existe des commissions dans des domaines déterminés :

- **Commission évènementiel Madame Isabelle Gisclon et Joëlle Bosler**
- **Commission communication web Moustakides Claudie et Hebrard Yamina**
- **Commission compétition challenge sportif Monties Véronique assistée de Kabassakalian Patrick**

Le fonctionnement de l'association ayant été précisé le Président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour, le vote se fait à main levée

- **Approbation des statuts : L'assemblée générale adopte les statuts à l'unanimité**
- **Approbation du règlement intérieur : l'assemblée générale adopte le règlement à l'unanimité**
- **Approbation du bureau : l'assemblée générale adopte la composition du bureau à l'unanimité**
- **Approbation du Conseil d'Administration : l'assemblée générale adopte la composition du Conseil d'administration à l'unanimité**
- **Approbation du budget prévisionnel : l'assemblée générale adopte le budget à l'unanimité.**

PRECISIONS SUR LE ROLE DES COMMISSIONS

En ce qui concerne la communication et le site web, seront retranscrits tous les évènements sportifs et caritatifs. Une page face-book et Instagram ont été créées et pour booster la communication il est important de visiter régulièrement les sites afin d'avoir une bonne lisibilité, et faire vivre le site.

Dates importantes 18 et 29 octobre « octobre rose » dont les dons seront reversés en intégralité à la recherche contre le cancer.

Janvier 2023 Sidaction.

Pour le 29 octobre, des affiches seront mises lundi 24 octobre dans les commerces de proximité de la plage Lumière. Elles peuvent être éditées sur simple imprimante et distribuées, les volontaires sont les bienvenus.

En ce qui concerne la commission sport et challenge les dates à retenir :

26 mars sélectif PACA qui se déroulera à Hyères

7 mai 2023 sélectif interzone Auvergne Rhône Alpes Corse Occitanie

3 et 4 juin 2023 compétition nationale à Carcans en Gironde.

INFORMATIONS

La Fédération Française de Randonnée est délégataire depuis janvier 2017 de l'activité Longe Côte Marche Aquatique. Il y a 18 clubs dans les Bouches Du Rhône, 16 dans le Var et 14 dans les Alpes Maritimes.

En région PACA nous sommes 1000 adhérents. C'est une discipline en pleine expansion et nous avons besoins de plus en plus d'animateurs diplômés.

Les comités aident financièrement les clubs à partir de la deuxième année d'existence. Cette année 4 membres font la formation, et nous espérons avoir des volontaires pour les années suivantes.

Le président rappelle que pour une bonne séance il faut un animateur diplômé et un assistant, tout volontaire voulant tenir ce rôle est le bienvenu, il suffit d'avoir fait 20H De longe côte avec un tuteur. Et l'on n'est pas obligé d'être assistant à chaque séance. Pour une séance en toute sécurité le président rappelle qu'il faut respecter le bon niveau d'immersion, il n'est pas nécessaire de savoir nager.

Une question est posée sur les dons à savoir si l'on peut donner un document légal qui servirait pour les impôts .Nous pouvons fournir une attestation de remise de dons avec les montants mais nous ne pouvons pas délivrer de reçus fiscaux (qui donnent droit à une réduction d'impôts) car nous ne sommes pas une association caritative.

En ce qui concerne le local des secouristes, la convention est faite, il ne manque que la signature d'un responsable de la mairie. Le local mis à disposition gracieusement servira pour stocker le matériel (pagaies, piquets...). La demande de douche ouverte toute l'année n'est pas possible, par contre le Président a demandé un point d'eau extérieur avec un robinet et l'arrivée d'eau pourra être fermée de l'intérieur.

Pour les inscriptions aux séances elles seront toujours faites sur Cally dans Watsapp il faudra éviter les discussions inutiles et futiles sur LC2. Cela ne doit servir que pour les inscriptions ou éventuellement du co-voiturage.

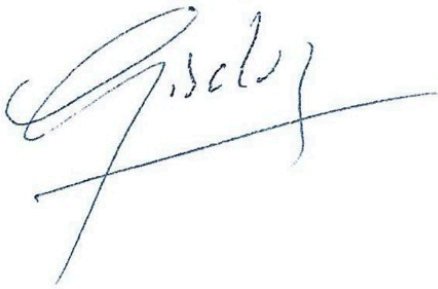
Nous sommes en recherche de membres plus jeunes pour les compétitions (la discipline Longe côte pourrait être présente aux J.O. de 2032) On peut essayer de voir auprès des établissements si possibilité d'initier leurs élèves de mai à juin.

Il en va de même pour les comités d'entreprise mais il faudra augmenter de manière conséquente le nombre d'animateurs.

On peut essayer de longer en nocturne si nombre de participants et d'animateurs est suffisants. 12 membres présents sont d'accord pour essayer, cela permettrait à l'avenir de pouvoir faire venir plus d'actifs.

En l'absence de questions supplémentaires la séance est clôturée à 18H59 et le Président nous invite au verre de l'amitié.

Le président
M. GISELON Yvon



la secrétaire
M^e BURGOS Marie-Rose

